

Commune de MITTAINVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 02 JUIN DEUX MIL VINGT DEUX

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :	15
En exercice :	14
Présents	13
Qui ont pris part à la délibération :	14

Date de la Convocation : 25 mai 2022

Date d'affichage : 25 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 02 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne ROSTAN, Maire.

Présents : Elisabeth DUFALLY, Mireille PRADES, Catherine DAVOUST-NICOL, Marilynne CAMBOULIVES, Virginie COMMUN, Brigitte DUCOURTIOUX, Stéphanie LEBIEZ, Patrice MARCHÈSE, Michel MARECHAL, Eric NEIRINCK, Cédric TATARA, Jean-Luc WEINSTEIN,

Absent excusé : M Christophe GAVILLON

Pouvoir : M GAVILLON a donné pouvoir à Mme COMMUN

Secrétaire de séance : M Cédric TATARA

Objet de la délibération : N°21/2022

TARIFS CIMETIERE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- La suppression des concessions perpétuelles
- De fixer les tarifs des concessions selon les modalités suivantes :

DESIGNATION	DURÉE	TARIF	REPARTITION DU TARIF	
			1/3 Budget CCAS	2/3 Budget COMMUNE
Concession	50 ans	500€	167€	333€
Concession	30 ans	300€	100€	200€
Columbarium	15 ans	350€	117€	233€
Renouvellement Columbarium	10 ans	150€	50€	100€

Les modifications seront effectives à partir du 1^{er} juillet 2022.

Mittainville le 13 juin 2022

Le Maire,

Corinne ROSTAN.

